



**Me Emeline LANLEAU  
Notaire à PONT L'EVEQUE EI**



## VOTRE DOSSIER SUCCESSION

### DOCUMENTS ET REMSEIGNEMENTS A FOURNIR LORS DE L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

#### **Documents de base**

- Extrait d'acte de décès
- le livret de famille de la personne décédée (s'il existe plusieurs livrets, les fournir tous)
- la copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de l'acte de changement du régime matrimonial ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce ou de séparation de corps
- la copie de la donation entre époux
- le testament
- questionnaire d'état civil (disponible sur notre site) complété par chaque héritier
- copie de la carte d'identité recto verso, passeport ou carte de séjour en cours de validité du conjoint et de tous les héritiers
- les relevés d'identité bancaire du conjoint survivant et de tous les héritiers
- copie des donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire)
- liste des biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage (copie des déclarations de succession, actes de partages ...).

#### **S'agissant des actifs bancaires**

- copie des derniers relevés bancaires ou à défaut l'adresse des banques françaises ou étrangères du défunt et de son conjoint
- le numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère du défunt et de son conjoint
- les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom du défunt et de son conjoint.

#### **S'agissant des revenus divers**

- la copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire du défunt et de son conjoint
- les contrats de location (la personne décédée, en tant que propriétaire, percevait un loyer) et les dernières quittances de loyer du défunt et de son conjoint
- les aides perçues (sociales ou autres)
- la copie des reconnaissances de dette si la personne décédée ou son conjoint avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès

#### **S'agissant des biens immobiliers**

- les titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic) par le défunt et son conjoint
- copie des baux

- coordonnées du gestionnaire locatif
- dernier appel de charges ou loyer

#### **S'agissant des véhicules**

- copie de la carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux au nom du défunt et / ou de son conjoint.
- la valeur de ces véhicules ou autres

#### **S'agissant des sociétés**

- copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée et son conjoint détiennent des parts ou actions et dernier bilan
- l'attestation comptable de la position du compte courant d'associé du défunt et de son conjoint
- la copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DLITREIL).

#### **S'agissant des fonds de commerce, fonds artisanaux, libéraux ou agricole**

- copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'Étranger,
- copie du bail
- copie des contrats d'exploitation,
- dernier bilan,
- coordonnées de l'expert-comptable

#### **S'agissant du passif (dettes)**

- facture des frais d'obsèques
- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu
- copie des derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- copie de la dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- copie des factures courantes récentes (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- copie des contrats d'aide à domicile
- copie des contrats de location (le défunt et / ou son conjoint étaient locataires)
- copie des contrats de prêts en cours et tableaux d'amortissement.